

# Choix de formation – 2<sup>ème</sup> Degré

## Année scolaire 2021-2022



# L'offre globale

## 1<sup>er</sup> degré Observer

**Commun (avec CEB)**  
Avec ou sans immersion

- 1<sup>ère</sup> Commune
- 2<sup>ème</sup> Commune

**Différencié (sans CEB)**

- 1<sup>ère</sup> Différenciée
- 2<sup>ème</sup> Différenciée

**Année supplémentaire**

- 2<sup>ème</sup> Supplémentaire

## 2<sup>ème</sup> degré S'orienter

**Général de Transition**  
Avec ou sans immersion

- Latin Grec
- Latin Sciences
- Sciences
- Sciences économiques
- Sciences sociales

**Technique de qualification**

- Electromécanique
- Gestion
- Techniques sociales

**Professionnel**

- Bois
- Cuisine et salle

## 3<sup>ème</sup> degré Se déterminer

**Général de Transition**  
Avec ou sans immersion

- Latin
- Sciences
- Sciences économiques
- Sciences sociales
- Langues

**Technique de qualification**

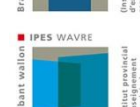
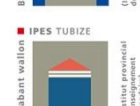
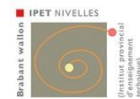
- Electricien Automaticien
- Technicien en comptabilité
- Agent d'éducation

**Professionnel**

- Menuisier
- Restaurateur

## 7P Se spécialiser

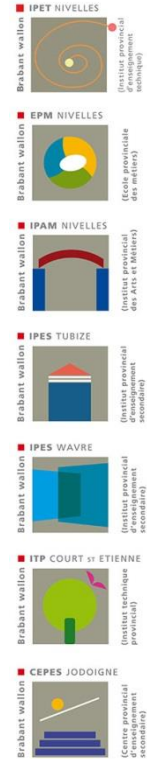
- Gestion de très petites entreprises



L'enseignement provincial... Culture de talents !

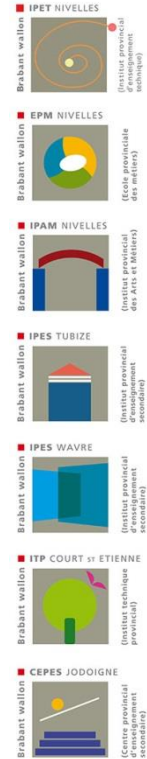
# Le deuxième degré - degré d'orientation

- Le degré d'orientation comprend 2 années d'études (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années secondaires).
- L'élève choisit une catégorie et une forme d'enseignement
  - pour sa 3<sup>ème</sup> année, en fonction de l'attestation d'orientation qui lui a été délivrée en fin de 1<sup>er</sup> degré.
  - pour sa 4<sup>ème</sup> année, en fonction de l'attestation d'orientation qui lui a été délivrée en fin de 3<sup>ème</sup> année
- Ce choix pour la 3<sup>ème</sup> année est évidemment très important. En effet, l'élève peut déjà élaborer un projet de formation ou d'insertion professionnelle avec l'aide de ses parents, de ses professeurs et de services compétents (CPMS, etc.). L'élève doit effectuer un choix correspondant au mieux à ses intérêts et à ses aptitudes.



# Le deuxième degré - degré d'orientation

- Il ne s'agit pas d'un choix définitif et immuable. Si l'élève constate que son choix ne lui convient pas ou si son projet évolue, il lui est toujours possible de changer d'orientation (d'où le nom du 2<sup>ème</sup> degré) entre la 3<sup>ème</sup> et la 4<sup>ème</sup> ou entre la 4<sup>ème</sup> et la 5<sup>ème</sup>.
- Il est également permis, sur décision du chef d'établissement et sous réserve de place disponible, de changer d'orientation en cours d'année en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, et ce jusqu'au 15 janvier.



# Trois formes pour trois finalités

- Enseignement général de transition

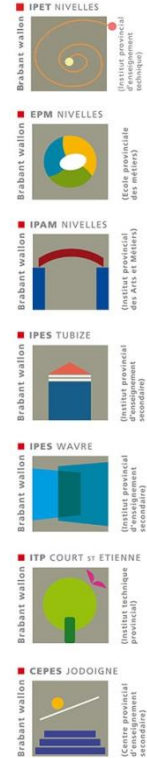
La section de transition a pour objectif de préparer l'élève aux études supérieures. Elle comprend, à l'IPES, uniquement les humanités générales.

- Enseignement Technique de qualification

La section de qualification prépare à l'entrée dans la vie active et permet d'obtenir un certificat de qualification. Cette section ouvre également l'accès aux études supérieures.

- Enseignement Professionnel

La section professionnelle prépare à l'entrée dans la vie active et permet d'obtenir un certificat de qualification.

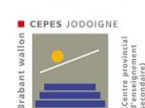
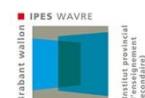
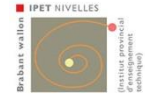


# Enseignement général de transition

La section de transition a pour objectif de préparer l'élève aux études supérieures. Elle comprend, à l'IPES, uniquement les humanités générales.

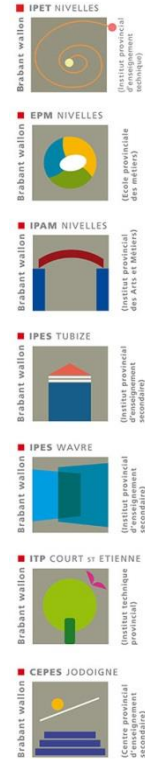
Deuxième degré enseignement général 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup>				
I Classique		II Sciences	III Sciences économiques	IV Sciences sociales
Ia Latin Grec	Ib Latin Sciences			

L'ensemble de ces formations sont compatibles avec le projet immersion linguistique en néerlandais débuté au 1er degré.



# Enseignement général de transition

- Le programme (28 à 36 périodes) comprend:
  - une formation commune de 22 périodes minimum
  - une formation optionnelle (d’au moins 4 périodes dans le général)
  - des activités au choix ou des périodes de remédiation.



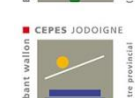
# Enseignement général de transition

3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>

Cours communs

Les grilles complètes sont disponibles [ICI](#)

Formation commune	25 périodes	27 périodes
Cours philosophique au choix	1	1
Philosophie et Citoyenneté	1	1
Français	5	5
Formation historique et géographique		
Histoire	2	2
Géographie	2	2
Mathématique	5	5
Sciences 3		
Biologie	1	
Chimie	1	
Physique	1	
Sciences 5		
Biologie 3G/4G		2/1
Chimie 3G/4G		1/2
Physique		2
Langue moderne I Anglais ou Néerlandais	4	4
Education Physique	2	2





# Enseignement Technique de qualification

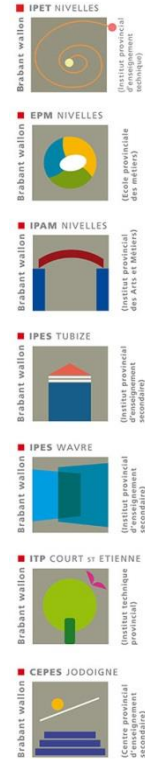
La section de qualification prépare à l'entrée dans la vie active et permet d'obtenir un certificat de qualification. Cette section ouvre également l'accès aux études supérieures.

## *Diplômes délivrés en fin de 6<sup>ème</sup> année*

- CESS, Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur
- CQ6, Certificat de Qualification de 6<sup>ème</sup> année de l'Enseignement Secondaire Supérieur
- À l'issue de la 6<sup>ème</sup> année Technicien en comptabilité, un certificat complémentaire de connaissance de gestion est décerné aux élèves qui ont suivi un programme spécifique prévu. Ce titre leur permet d'obtenir le statut d'indépendant, y compris dans le cas de professions réglementées.

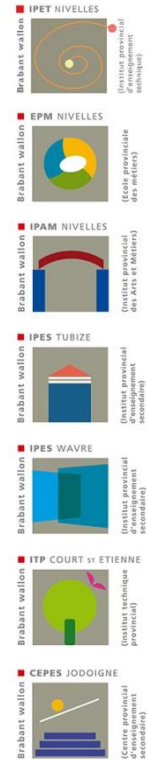
# Enseignement Technique de qualification

- Le programme (30 à 36 périodes) comprend:
  - une formation commune (14 périodes minimum)
  - une formation optionnelle (16 périodes minimum)
  - éventuellement, des options complémentaires ou de renforcement, de la remédiation et/ou de la réorientation.



# Enseignement Technique de qualification

- **Secteur Industrie**
  - D2 – Electromécanique
  - D3 – Electricien Automaticien
- **Secteur Economie**
  - D2 – Gestion
  - D3 – Technicien en comptabilité
- **Secteur Services aux personnes**
  - D2 – Techniques sociales et d'animation
  - D3 – Agent d'éducation

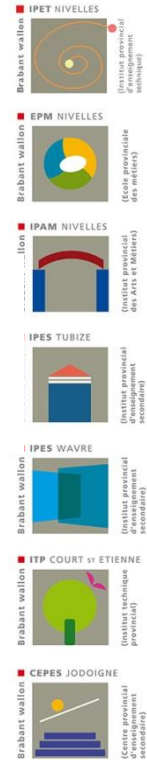


# Enseignement Professionnel

La section professionnelle prépare à l'entrée dans la vie active et permet d'obtenir un certificat de qualification.

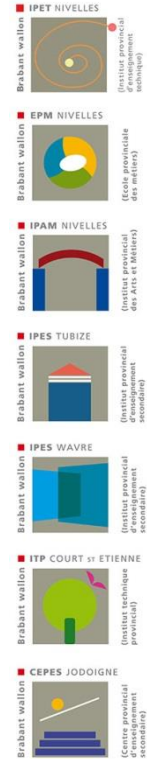
## *Diplômes délivrés en fin de 6<sup>ème</sup> année*

- CE6P, Certificat d'Études de 6<sup>ème</sup> année des humanités professionnelles
- CQ6, Certificat de Qualification de 6<sup>ème</sup> année de l'Enseignement Secondaire Supérieur
- A l'issue de la 7P Gestion de très petites entreprises,
  - CESS, Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur
  - Certificat complémentaire de connaissance de gestion est décerné aux élèves qui ont suivi un programme spécifique prévu. Ce titre leur permet d'obtenir le statut d'indépendant, y compris dans le cas de professions réglementées.



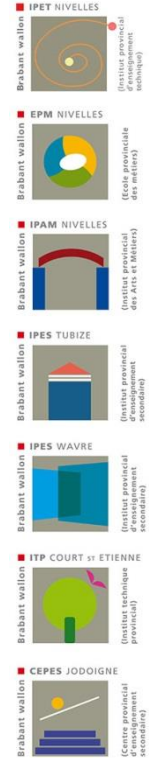
# Enseignement Professionnel

- Le programme (28 à 36 périodes) comprend:
  - une formation commune (9 périodes minimum)
  - une formation optionnelle (18 périodes minimum)
  - éventuellement, des options complémentaires, de la remédiation et/ou de la réorientation.



# Enseignement Professionnel

- **Secteur Construction**
  - 3 P – Bois
  - 4-5-6 P CPU – Menuisier
- **Secteur Hôtellerie - Alimentation**
  - 3 P – Cuisine et salle
  - 4-5-6 P CPU – Restaurateur
- **Secteur Economie**
  - 7 P – Gestion de très petites entreprises



L'enseignement provincial... Culture de talents !

- Vous trouverez le détail de chacune des grilles [ICI](#)
- Rendez-vous le lundi 10 mai pour échanger avec les enseignants

